

#01

Lettre d'actualités du TENAQ
Juin 2022

Entente régionale des 13 Syndicats
Départementaux d'Énergie



EDITO

Le TENAQ - Territoire d'énergie Nouvelle-Aquitaine est une entente regroupant les 13 Syndicats d'énergie présents sur l'intégralité du territoire régional.

Il constitue un véritable outil de mutualisation des compétences pour mener des projets communs en faveur d'une politique publique cohérente, notamment dans le domaine de la transition énergétique.

Rénovation énergétique des bâtiments publics, service d'électromobilité, stations GNV et BioGNV, achat groupé d'énergies... cette nouvelle lettre est l'occasion de mettre en avant les actions entreprises par les Syndicats d'énergie qui ont su par leur anticipation et leur implication se positionner au cœur des enjeux actuels à la fois économiques, environnementaux et sociaux.

Bonne lecture, bien à vous.

Philippe DUCENE

Président du SDE 24
Président du TENAQ
Vice-président de la FNCCR

ACTEE Tour fait étape en Nouvelle-Aquitaine

ÉVÉNEMENT FNCCR :

TOUR DE FRANCE
DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
DES BÂTIMENTS PUBLICS

ÉTAPE RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

SOMMAIRE

GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES // Electricité et gaz

FOCUS LOCAL // Retour d'expérience du SDEEG 33

CONGRÈS FNCCR 2022 // Participation du TENAQ

ÉVÉNEMENT FNCCR // ACTEE Tour fait étape en Nouvelle-Aquitaine

MOBILITÉ DURABLE // Mobive change de look et améliore son service d'électromobilité

GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIES //

En collaboration avec d'autres Syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine, le SDEEG 33 coordonne un groupement de commandes d'achat d'électricité et de gaz ouvert à tout organisme d'utilité publique.

Celui-ci rassemble aujourd'hui plus de 2 700 membres et représente 70 000 points de livraison pour un volume de 1,6 Twh d'énergie achetée.

En mutualisant les achats d'énergies, l'objectif est de faire pleinement jouer la concurrence afin d'obtenir des prix attractifs, mais surtout de garantir aux collectivités toute la sécurité juridique requise en matière de marché public ainsi que l'expertise et la proximité souhaitées. Le futur marché d'une durée de 36 mois débutera en 2023 pour se terminer fin 2025.

Depuis 2021, les prix sur le marché de gros sont fortement haussiers et subissent des fluctuations importantes et rapides. Ainsi, pour prendre en compte cette tendance et bénéficier de prix intéressants lorsqu'ils décroissent, une nouvelle stratégie d'achat en tranche sera mise en place pour couvrir les besoins en énergie de l'ensemble des membres du groupement.

L'achat en tranche est un outil de gestion du risque prix. Il permet d'acquérir son volume en plusieurs tranches sur plusieurs jours et non plus sur une seule et même journée. Le prix résultant pour une année est alors la moyenne pondérée des prix des différents volumes acquis par tranche.

FOCUS LOCAL

RENOVATION ENERGETIQUE //

Retour d'expérience du SDEEG 33

Afin d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics et d'accompagner les collectivités girondines dans la mise en application du décret Eco Energie Tertiaire, le SDEEG 33 a décidé de lancer, avec le soutien de la Banque des Territoires et du programme ACTEE, un nouveau dispositif nommé « RENOV'33 ».

Dans ce cadre, le SDEEG 33 propose à ses adhérents une convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage afin de mettre à leur disposition son ingénierie technique, administrative et financière. L'accompagnement s'opère de la maîtrise d'œuvre des travaux à la réception de l'ouvrage, tout en définissant bien en amont les besoins de la collectivité via un audit énergétique, des contrôles réglementaires ou autres études en énergies renouvelables.

Le SDEEG 33 a souhaité initier cette démarche à travers un premier Appel à Projets « RENOV' MON ECOLE » doté d'une enveloppe financière de 12 millions d'euros, à destination des bâtiments scolaires soumis au décret Tertiaire.

Cet Appel à Projets vise à accompagner les travaux d'une douzaine d'écoles avec un scénario de rénovation énergétique d'au moins 50% d'économie d'énergie. Il favorise également la réduction des émissions de CO2 et le développement des énergies propres.

Le SDEEG 33 suivra et financera les travaux et les frais associés (maîtrise d'œuvre, assurances, SPS...) tandis que la collectivité bénéficiaire s'acquittera auprès du SDEEG 33 des frais de gestion avec différé d'un an à compter de la réception des travaux, et des coûts TTC inhérents aux études et travaux. Le remboursement s'effectuera sous la forme d'une avance remboursable sur une durée comprise entre 15 et 25 ans en concertation avec la collectivité et suivant ses capacités de désendettement.

CONGRÈS FNCCR 2022 //

Le TENAQ participera au 38^{ème} congrès triennal de la FNCCR du 27 au 29 septembre 2022, au Couvent des Jacobins à Rennes.

Cet évènement de portée nationale réunit plus de 2 000 élus locaux et décideurs publics autour des thématiques de l'énergie, du cycle de l'eau, des réseaux numériques et des déchets.

Cette exposition représente ainsi l'opportunité de valoriser les missions des Syndicats d'énergie en Nouvelle-Aquitaine et les actions mises en place dans leurs territoires respectifs.



EVENEMENT FNCCR //

ACTEE Tour fait étape en Nouvelle-Aquitaine

Le 8 juin 2022, le SDE 24 a eu le plaisir d'accueillir à Périgueux l'étape régionale ACTEE Tour, lancée par la FNCCR – Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.

Cet évènement est l'occasion de mettre en avant la dynamique nationale de rénovation énergétique des bâtiments publics, renforcée grâce au programme ACTEE. Celui-ci permet également de donner la parole aux élus locaux, économistes de flux et techniciens afin qu'ils témoignent des actions mises en œuvre sur leur territoire.

Devant une centaine de personnes, le Président du SDE 24, Philippe DUCENE a ouvert la séance en rappelant la réalité des évènements climatiques et géopolitiques qui nous poussent à agir urgemment aujourd'hui, avec la volonté d'atteindre l'indépendance énergétique en Dordogne d'ici 2050.

Les Syndicats d'énergie jouent un rôle désormais essentiel en accompagnant les collectivités dans leur démarche de transition énergétique. Ils possèdent en effet toute l'ingénierie nécessaire (techniciens énergies, économistes de flux, planificateur énergétique...) pour conseiller les collectivités qui n'ont pas les outils et les ressources humaines en interne.

Le programme ACTEE, via les Syndicats d'énergie, aide les communes à financer des audits énergétiques afin qu'elles rénovent efficacement leur patrimoine bâti.



Pour atteindre l'autonomie énergétique et la neutralité carbone d'ici 2050, nous devons nous inscrire dans une réflexion à long terme, de manière raisonnée, en privilégiant les énergies renouvelables, en équilibrant notre mix énergétique et en maîtrisant nos consommations énergétiques. P. DUCENE

Lauréats du Programme ACTEE

Le programme ACTEE - Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique, initié par la FNCCR a pour vocation de soutenir financièrement la mutualisation de moyens entre collectivités pour massifier la rénovation énergétique des bâtiments publics : ingénierie, audits, outils logiciels et de mesure...

Depuis 2019, une dizaine de Syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine sont lauréats du programme ACTEE dans le cadre de différents projets mutualisés.

A ce titre, ils bénéficient de fonds générés par le dispositif des Certificats d'Economie d'Énergie, permettant de diminuer la participation finale des collectivités.

Cette logique vertueuse aide les collectivités à répondre aux objectifs de réduction des consommations d'énergie.



mobive
Territoire d'énergie Nouvelle-Aquitaine



MOBILITE DURABLE //

Mobive change de look et améliore son service d'électromobilité

Des tarifs plus justes, adaptés à la consommation réelle des utilisateurs

Depuis le 1^{er} juin 2022, les utilisateurs des bornes de recharge Mobive profitent de nouveaux tarifs adaptés à la puissance de charge de leur véhicule.

La tarification des recharges sur le réseau Mobive nécessitait d'être remise à plat compte tenu de l'évolution du marché des véhicules électriques, désormais très diversifié, et des recommandations de l'AFIREV - Association Française pour l'itinérance de la Recharge Électrique des Véhicules, en faveur d'une meilleure qualité de service à l'échelle nationale.

Tous les clients du réseau sont maintenant facturés dès la 1^{ère} minute de charge au lieu d'un forfait de 1h minimum sur les bornes normales et de 1/4h sur les bornes rapides.

Autre amélioration, un abonné Mobive ou un utilisateur occasionnel payant par carte bancaire bénéficie désormais d'un tarif calculé en fonction de la puissance maximale appelée pendant sa charge. Ce réajustement tarifaire a l'avantage d'être plus juste pour les usagers qui ne rechargent pas toujours au maximum de la capacité de la borne, mais selon la capacité de leur véhicule.

Pour des raisons techniques, les utilisateurs en itinérance, c'est-à-dire ceux qui utilisent le pass d'un autre opérateur de mobilité continuent d'être facturés à un tarif fixe, selon les conditions de leur opérateur.

Les abonnés bénéficient de tarifs préférentiels sur les bornes déployées par Mobive en Nouvelle-Aquitaine.

Ceux-ci paient en effet 1,5 fois moins cher que des utilisateurs occasionnels et profitent de 50% de réduction sur les bornes normales en rechargeant de 23h à 6h.

De plus, grâce aux accords d'interopérabilité signés avec d'autres opérateurs, les abonnés Mobive ont accès à plus de 130 000 bornes de recharge partout en France et en Europe.

Une application gratuite est à leur disposition afin de localiser et de naviguer facilement vers les points de recharge compatibles, tout en obtenant des informations en temps réel sur la disponibilité des bornes, les types de prises, la vitesse de charge...

Enfin, depuis sa création, Mobive a fait le choix engagé de garantir à ses utilisateurs un plein d'énergie verte 100% d'origine renouvelable.

Un changement de look qui marque le développement du réseau Mobive !

Avec près de 850 bornes de recharge, soit 1 700 points de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, la région Nouvelle-Aquitaine est dans le top 5 des plus grands réseaux publics de l'Hexagone.

Le réseau Mobive s'étend désormais sur 10 des 12 départements de la région et compte 7 400 abonnés avec une progression d'environ 400 nouveaux membres chaque mois. Celui-ci joue également un rôle de plus en plus important dans l'attractivité touristique de la Nouvelle-Aquitaine.

L'objectif des 11 Syndicats d'énergie, propriétaires du réseau Mobive, est de continuer à développer ces infrastructures en proposant rapidement un parc de plus de 1 000 bornes de recharge afin d'accompagner l'évolution des besoins et de répondre à l'essor des véhicules électriques et hybrides.

Contact TENAQ : Camille BOULLEVEAU, Directrice du SDE 24

05 53 06 62 00

c.boulleveau@sde24.fr



Directeur de publication : Philippe Ducène, Président du TENAQ - Conception : Florine Frogé, chargée de communication SDE 24 - Rédaction : TENAQ, Crédits photos : Adobe Stock, Freepik, FNCCR - Dépot légal : 2^e trimestre 2022 / N° ISSN : En cours.